



Conseil de développement du Grand Narbonne

» INTRODUCTION

Le projet d'extension du port de Port-La Nouvelle est une chance unique, une opportunité historique, d'accroître l'attractivité du territoire du Grand Narbonne.

A l'instar des projets structurants que sont la ligne et la Gare LGV, cette réalisation ambitieuse participera de façon cohérente à l'aménagement du futur territoire du grand Narbonne.

Le présent document synthétise les travaux des différentes commissions du Conseil de développement du Grand Narbonne, réalisés entre le 14 Janvier et le 21 Février 2013.

CONTACT >

**Conseil de Développement,
Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération
Tél 04 68 58 14 58 - <http://www.legrandnarbonne.com>**



Sur le plan du développement économique

- D'une façon générale, l'ensemble des commissions souhaite que le développement économique généré par la future extension du port, se fasse de façon cohérente, en servant tout le territoire du Grand Narbonne.
- Nécessité de moderniser et d'adapter les zones d'activités économiques, actuelles et futures, susceptibles d'accompagner, en termes de complémentarités, le développement des activités portuaires.
- Etudier la possibilité de créer une plateforme d'activités de transformation ou de stockage, sur la zone de Truilhas, considérant que cette zone est embranchée fer et dispose d'un potentiel de 250 hectares de réserves foncières, à proximité du Canal du Midi et du Canal de la Robine.
- Envisager sur le site de Port-La Nouvelle, la création d'une plateforme de transformation de produits locaux, principalement ceux issus de l'agriculture viticole, maraîchère et oléicole, permettant ainsi de favoriser le développement des circuits courts.
- Favoriser la création et l'installation d'entreprises de transport et de logistique, fortement créatrices d'emplois.
- Si le projet d'extension doit permettre la création de richesses et d'emploi, il s'agira alors de favoriser les recrutements locaux, notamment pendant la phase de réalisation et de travaux.
- Il sera indispensable, pour les collectivités concernées, de maîtriser le foncier au sein du bassin de vie de Port-La Nouvelle, et ce afin de donner les moyens à l'économie locale de s'y développer.
- De même, il conviendra de favoriser l'implantation de structures ou d'entreprises, liées à la viticulture, la recherche, les énergies renouvelables et l'innovation.

Sur le plan des transports

- Sur cette thématique, les membres du Conseil de développement souhaitent que soit étudié un plan de déplacements cohérent, à l'échelle du territoire du Grand Narbonne, intégrant l'impact de l'augmentation de l'activité portuaire sur tous les réseaux actuels et à venir.
- L'adaptation et le redimensionnement des réseaux routiers et autoroutiers sont à envisager. Ainsi, l'accès routier et autoroutier à la nouvelle infrastructure portuaire devra être facilité, depuis les communes du littoral ainsi que depuis les communes du Grand Narbonne.
- Afin d'absorber l'augmentation du trafic liée au projet d'extension, il conviendra d'améliorer les infrastructures ferrées existantes sur le site portuaire. Ces travaux pourraient être financés non seulement par les collectivités déjà engagées financièrement sur ce projet, mais aussi par les entreprises désireuses de s'installer sur le site portuaire.



- Une des particularités du territoire du Grand Narbonne est de pouvoir s'articuler autour d'un axe structurant reliant Bize Minervois à Port-La Nouvelle. Cet axe permet de développer un large panel de transports alternatifs de proximité avec la quasi-totalité des communes de ce territoire. Ainsi, et à terme, la remise en état de la voie de chemin de fer, reliant Bize-Minervois à Port-La Nouvelle, sera indispensable.
- Le Canal du Midi et celui de la Robine permettent d'envisager la possibilité de développer le fret fluvial. La liaison Port-La Nouvelle/Truilhas par ce moyen de transport peut permettre la création d'une activité pérenne.

Sur le plan des services à la population

- L'ensemble des membres du Conseil de développement, souligne la nécessité d'adapter la ville de Port-La Nouvelle, ainsi que les communes incluses dans le même bassin de vie, en termes de services aux populations.
- Ainsi, il serait judicieux d'anticiper l'arrivée probable de nouvelles populations, par le renforcement et le développement des Services publics de santé, déjà implantés sur la commune de Port-La Nouvelle (Hôpital). L'offre de soins, tant privée que publique, devra être adaptée et répondre aux futurs besoins de ce territoire.
- Pertinence de créer sur le port, un service de psychologie ainsi qu'un service de premiers secours, particulièrement pendant la durée des travaux, période fléchée comme étant « à risques » pour les salariés travaillant sur les différents chantiers liés aux travaux d'extension du site portuaire.
- De même, la possible augmentation des populations, sur la commune de Port-La Nouvelle ainsi que sur les communes environnantes, suppose d'anticiper les besoins en termes de structures d'accueil pour les enfants (Crèches, Accueils de Loisirs Adaptés à l'Ecole, Relais d'Assistantes Maternelles, etc.).

Sur le plan du logement

- Au niveau des collectivités situées dans le même bassin de vie, il serait utile de constituer des réserves foncières suffisantes, permettant la réalisation ultérieure de logements et ce afin de pouvoir accueillir de nouvelles populations.
- Les PLU des communes concernées devront tenir compte de cette évolution démographique.

Sur le plan de l'environnement

- Les membres du Conseil de développement seront très attentifs aux impacts générés par ce projet sur l'environnement, et notamment aux risques de pollution marine.
- D'une manière générale, le projet devra s'intégrer parfaitement dans l'environnement et, pour cela, faire l'objet d'un développement maîtrisé.
- La suppression des postes en mer, au-delà de son coût important, constitue une opération positive pour l'environnement marin.
- La sécurité des biens, des personnes et de l'environnement, devra être une priorité absolue, particulièrement en ce qui concerne la définition des nouveaux périmètres de sécurité, liés aux travaux d'extension.
- D'une façon générale, l'intégration de ce projet au territoire, devra participer à une certaine qualité de vie, facteur d'épanouissement et moteur du « bien vivre ensemble ».

Conclusion

A travers le projet d'extension des infrastructures portuaires de Port-La Nouvelle, c'est avant tout la recherche d'un équilibre économique, environnemental et social, qui a guidé les travaux du Conseil de développement. Au-delà des impacts économiques attendus d'un tel projet, en termes de création d'emploi et de développement des activités, et considérant que sa valeur ajoutée permettra de valoriser les territoires, les savoirs et de consolider les liens entre les hommes, pour un « mieux vivre ensemble », les membres du Conseil de développement soutiennent le projet Port-La Nouvelle 2015.

